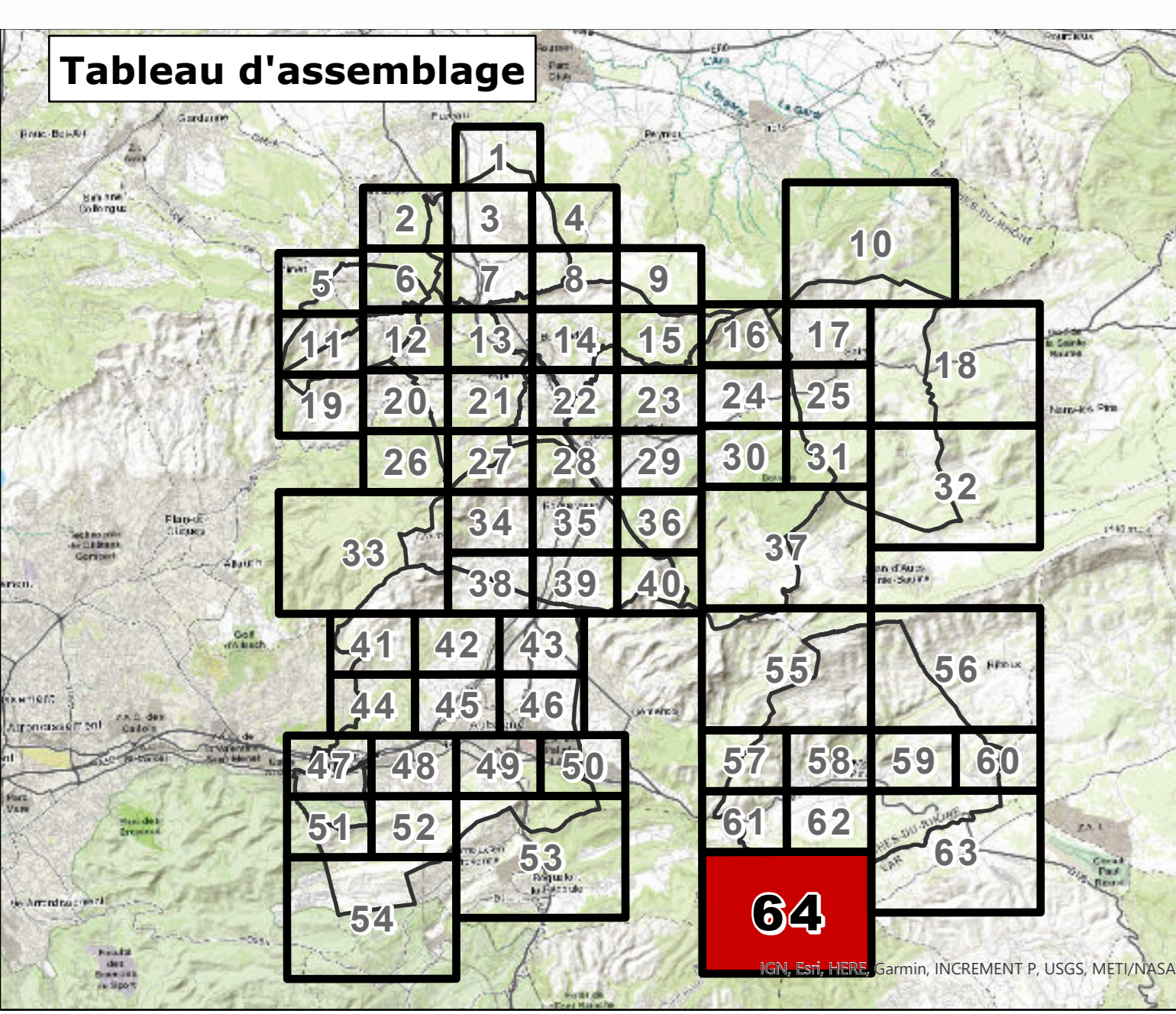


Règlement - pièces graphiques

N. Autres planches
N1. Planche Eau

PLANCHE
64

PLU approuvé par DCM le 29 juin 2023



Urbanisme

- Limite de zone

Risque inondation réglementé par un Plan de Prévention du Risque

PLAN DE PRÉVENTION DU RISQUE INONDATION (PPRI)

Pour les communes d'Aubagne, d'Auriol, de La Bastonne, de Roquevaire et de La Pierre-sur-Haute

- Violet
- Bleu clair
- Bleu foncé
- Rouge

Risque inondation réglementé par le PLU

EMPRISE MAXIMALE DU RISQUE

- Zone à emprise maximale de rassemblement - Zone urbaine
- Zone à emprise maximale de rassemblement - Zone inconstructible

COMPLÉMENTS DE CONNAISSANCE DU RISQUE

Pour les communes d'Aubagne, de La Pierre-sur-Haute et de Saint-Zacharie

- Allée faible - Prescriptions simples
- Allée modérée - Prescriptions renforcées
- Allée forte - Zone inconstructible

Pour les communes de la Bouffayade, Peyret et Saint-Zacharie

Porte à Connaissance - PAC Houzeau

MODÉLISATION DU RISQUE

- Secteur modifié
- Périmètre de centre urbain
- Allée faible - Prescriptions simples
- Allée modérée - Prescriptions renforcées
- Allée forte (jusqu'à 0,5 m/s) - Zone inconstructible
- Allée forte - Zone inconstructible

Prescriptions complémentaires

ZONE DE SAUVEGARDE DES MASSES D'EAU SOUTERRAINES

- ZS de priorité 1 (P1)
- ZS de priorité 2 (P2)
- ZS de priorité 3 (P3)

PÉRIMÈTRE DE PROTECTION DES CAPTAGES D'EAU

- Périmètre de protection immédiate - source ARS
- Périmètre de protection rapprochée - source ARS
- Périmètre de protection immédiate - source hydrogéologique
- Périmètre de protection rapprochée - source hydrogéologique

Fond de Plan

- Parcelle
- Élément de repère
- Bât dur
- Patrimoine ou Plan d'eau
- Bât léger
- Croisement

